



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 14 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 08 novembre 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-François DAL'CIN, Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Bruno TRENIT (pouvoir à L. BARADUC).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

Membres en exercice : 43
Présents au début du Conseil : 38
 dont suppléants : ... 2
Absents au début du Conseil : 5
 pouvoirs : 3

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2018-221	Administration Générale - Désignation d'un représentant supplémentaire au SEMOCTOM	Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Denis REYNE représentant suppléant au SEMOCTOM. La liste complète des représentants est présentée dans la délibération.	UNANIMITE
2	2018-222	Budget - Décision modificative n°4/2018 - Budget Principal	Le Conseil Communautaire décide que les crédits en dépenses de fonctionnement sont ouverts pour un montant de 4 900,00 € et réduits d'un montant de 4 900,00 €. Il décide que les crédits en dépenses d'investissement sont ouverts pour un montant de 1 080,00 € et réduits d'un montant de 1 080,00 €.	UNANIMITE
3	2018-223	Budget - Décision modificative n°2/2018 - Budget Annexe Ordures Ménagères Garonne M4 sans TVA	Le Conseil Communautaire décide que les crédits en dépenses de fonctionnement sont ouverts pour un montant de 2 400,00 € et réduits d'un montant de 2 400,00 €.	UNANIMITE
4	2018-224	Budget - Budget Principal - Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe Zones d'Aménagement Economiques	Le Conseil Communautaire décide de verser une subvention de fonctionnement de 15 000 € du Budget Principal au Budget Annexe Zones d'Aménagement Economiques. Il dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la délibération sont inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
5	2018-225	Budget - Budget Principal - Création d'un service assujéti à la TVA pour le Café de la Liberté	Le Conseil Communautaire décide d'opter pour l'assujettissement au régime fiscal de la TVA à effet rétroactif du 1 ^{er} avril 2018. Il décide de créer, au sein du Budget Principal, un service assujéti à la TVA comprenant l'article 752 pour les recettes et les articles relatifs au chapitre 11 pour les dépenses. Il autorise Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale et à procéder aux opérations comptables nécessaires qui en découlent.	UNANIMITE
6	/	Déchets Ménagers - Adhésion à la Société Publique Locale (SPL) TRI9IRONDE - Nomination des représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale	RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR	
7	2018-226	Enfance et Jeunesse - Approbation du règlement de fonctionnement 2018 du Multi-accueil Ocabelou de Cadillac	Le Conseil Communautaire approuve le règlement de fonctionnement 2018 du Multi-accueil Ocabelou de Cadillac annexé à la délibération.	UNANIMITE
8	2018-227	Enfance et Jeunesse - Autorisation de signature de la convention « médecin référent » 2018 pour le Multi-accueil Ocabelou	Le Conseil Communautaire abroge la délibération n°04-57 du 09 septembre 2004 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Coteaux de Garonne autorisant la signature de la convention. Il autorise Monsieur le Président à signer la convention « médecin référent » de 2018 avec le Docteur De Gabory et il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE

9	2018-228	Environnement - Demande subventions - Parcours de valorisation des paysages et des patrimoines de l'Espace Naturel Sensible de l'Île de Raymond	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions : - Auprès du Conseil Départemental de la Gironde ; - Auprès de la DREAL Occitanie (FEDER) ; Sur la base du plan de financement prévisionnel détaillé dans la délibération.	UNANIMITE
10	2018-229	Urbanisme - Autorisation de signature de la convention tripartite avec la commune de Cadillac et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention opérationnelle d'action foncière pour la redynamisation du centre bourg avec la commune de Cadillac et l'EPF de Nouvelle-Aquitaine.	UNANIMITE
11	2018-230	Voirie - Autorisation de signature de la convention de travaux avec la commune de Cérons	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention autorisant la commune de CERONS à réaliser les travaux décrits dans la délibération sur l'emprise des voies communautaires n°2 de la Fontaine Saint Martin à Pilane et n°6 de la Brune à Menaut.	UNANIMITE
Décisions du Président		<ul style="list-style-type: none"> Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner Arrêté de fermeture du ponton de Cadillac Arrêté de fermeture du ponton de Portets Changement d'affectation du Café de la Liberté à Paillet 		
Questions diverses		<ul style="list-style-type: none"> M. Chollon regrette que le Président n'ait pas mis à l'ordre du jour une délibération sur le soutien au Département dans le cadre de la métropolisation de certaines compétences. M. Mateille indique son intervention par la transmission de la motion aux communes membres. M. Chollon regrette qu'une motion ne soit pas prise en Conseil Communautaire. M. Mateille propose, soit l'ajout de la motion à l'ordre du jour du Conseil Communautaire de décembre 2018, soit l'envoi d'un courrier de soutien au Président du Département. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'option d'un courrier à envoyer, qui sera transmis pour validation aux communes. M. Chollon évoque la dernière réunion de la CLECT ayant suscité de nombreuses interrogations sur ce qui pouvait lier la Communauté de communes, rive-gauche et rive droite. Il sollicite une nouvelle réunion afin d'obtenir des précisions sur les modalités de calcul de l'attribution de compensation. M. Mateille répond qu'une nouvelle CLECT sera programmée. 		

A Podensac, le 22 novembre 2018,

Le Président,
Bernard MATEILLE

